



## #SHARENTING

**Tout le monde  
sait déjà que  
vos enfants sont  
les plus beaux !**



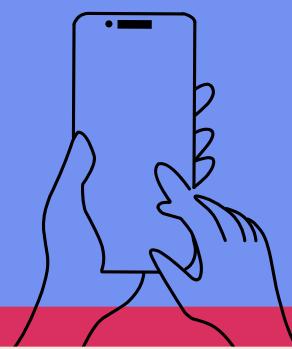
### C'est quoi le sharenting ?

C'est le fait, pour des parents, de **diffuser et partager**, sur les réseaux sociaux ou sur Internet, des photos et vidéos de leurs enfants **mineurs**. Un parent sur deux est concerné.

### C'est une bonne idée ?

En moyenne, un enfant apparaît sur **1300 photographies** publiées en ligne **avant ses 13 ans**, alors qu'il n'a pas l'âge d'être sur les réseaux.

50% des photos publiées sur les forums pédopornographiques sont des clichés partagés par les parents.



### Que dit la loi ?



Le droit à l'image de toute personne est protégé en France par l'article 9 du Code civil.

Et d'après la loi n° 2024-120 du 19 février 2024, dite loi Studer, **votre enfant doit être d'accord !**

### Nos conseils

Éviter de montrer le visage de l'enfant (**mettre un emoji à la place**) ; protéger ses données privées (prénom, nom, adresse) ; configurer les réseaux sociaux **en mode privé** ; privilégier les envois par messagerie privée.

**Les exposer, c'est les mettre en danger !**



@fcpe.nationale



@fcpenationale

En partenariat  
avec

